

*ÉTHIQUE APPLIQUÉE (PHI 4030)*

*Plan de cours*

**RESPONSABLE DU COURS**

---

<i>Nom</i>	<i>Christian Saint-Germain</i>
<i>Local</i>	<i>W-5430</i>
<i>Téléphone</i>	<i>987-3000 4665#</i>
<i>Disponibilités</i>	<i>Sur rendez-vous</i>
<i>Courriel</i>	<i>saint-germain.christian@uqam.ca</i>

*Les coordonnées de l'étudiant-e chargé.e de la correction seront transmises en début de session*

**DESCRIPTION DU COURS**

---

Application de théories morales à des problèmes spécifiques dans la sphère privée et publique. Le cours pourra porter sur des questions liées à l'évolution du droit et de la technique, d'éthique sexuelle (pornographie, prostitution), d'éthique animale (droits des animaux), d'éthique environnementale (changements climatiques), d'éthique des affaires (responsabilité sociale des entreprises), d'éthique de la consommation (commerce équitable et développement durable) et d'éthique professionnelle (déontologie des différentes professions).

**OBJECTIFS DU COURS**

---

Ce cours vise à fournir aux étudiants-es quelques définitions clés de la notion d'éthique appliquée.

Il vise à comprendre et à critiquer les fondements philosophiques de cette discipline et l'émergence socio-historique de cette nouvelle littérature spécialisée.

Il situe ce champ et ses objets dans le contexte de la fin du politique et dans la perspective d'un effort de moralisation de la domination technicienne.

**Objectifs spécifiques**

Manifester une compréhension critique des savoirs reçus et à enseigner de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs entre l'étudiant et l'actualité des problèmes d'éthiques appliquées;

Établir des liens entre les positions des auteurs abordés et l'évaluation de la valeur de leurs arguments respectifs;

Développer une « sensibilité » éthique afin d'être en mesure comme futurs enseignants-es d'illustrer les enjeux et les dilemmes de choix éthiques institutionnels tant au Québec que dans le monde.

## CONTENU DU COURS

---

- Définitions canoniques de la notion d'éthique appliquée;
- La critique des présupposés et des fondements philosophiques de cette discipline et de ses discours (relativisme et subjectivité);
- L'importance centrale de la notion de « cas » et de « comité » dans la mise en scène délibérative;
- La valeur prescriptive de la décision en éthique appliquée par rapport au droit;
- L'évolution des concepts de responsabilité et d'imputabilité dans le discours social;
- L'étude et la discussion de certains problèmes d'éthique appliquée notamment ceux de la pornographie, de l'usage politique de la torture en rapport au terrorisme et de la corruption dans le monde politique.

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

---

Les cours seront magistraux et comporteront des échanges sur les textes du recueil.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

L'évaluation se divisera en deux étapes:

1) Un travail d'analyse d'un ouvrage ou d'une question sur l'un des thèmes apparaissant dans le recueil de textes obligatoire, après approbation du professeur. Texte de 15 pages min. /max. 20 pages (police en .12, 1 interligne et demi) **à remettre au retour de la semaine de lecture.** Pondération: 50% de la note finale

2) Un *take-home* **à remettre lors du dernier cours** portant sur certains textes du recueil devant répondre à une série de questions distribuée la semaine précédente. Pondération: 50% de la note finale.

Critères de correction :

- Satisfaction des exigences et respect des consignes
- Ponctualité
- Exactitude et précision des données
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Jugement et sens critique
- Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition
- Qualités formelles de la présentation
- Maîtrise de la langue écrite

## Échelle de notation UQAM - Philosophie (A18)

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent
A	4.0	85 - 89	
A-	3.7	80 - 84	
B+	3.3	77 - 79	Très bien
B	3.0	73 - 76	
B-	2.7	70 - 72	
C+	2.3	65 - 69	

C	2.0	60 - 64	Bien
C-	1.7	57 - 59	
D+	1.3	54 - 56	Passable
D	1.0	50 - 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

### ***MATÉRIEL REQUIS***

---

Matériel obligatoire : Un recueil de textes est disponible à la Coop.

### ***RAPPEL DE LA POLITIQUE 16 (SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL), DU RÈGLEMENT 18 (SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE) ET DE LA POLITIQUE 44 (SUR L'ACCUEIL ET LE SOUTIEN AUX ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP)***

---

#### **Politique n°16 contre le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

#### **Pour plus d'information :**

[instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

#### **Pour obtenir du soutien :**

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

[harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348  
calacs@uqam.ca  
[trevepourelles.org](http://trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185  
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

**514 987-3131**

**Politique n°44 sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

<http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx>

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870

Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

**Règlement n°18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : <http://r18.uqam.ca/la-reglementation.html>

*BES Concentration FECR – Compétences pédagogiques visées.*

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i></li> <li>- <i>Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i></li> <li>- <i>Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</i></li> </ul>	<b>Sensibilisation</b>
<b>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</i></li> </ul>	<b>Maîtrise</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</i></li> </ul>	<b>Consolidation</b>
<b>Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</i></li> <li>- <i>Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</i></li> <li>- <i>Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</i></li> </ul>	<b>Sensibilisation</b>